

Vingt organismes nuisibles prioritaires en Europe

Xylella fastidiosa, longicorne asiatique, maladie des taches noires des agrumes... la Commission Européenne vient de publier la liste attendue des organismes de quarantaine prioritaires.

La Commission européenne a dressé une liste recensant les 20 « organismes nuisibles prioritaires » qui constituent les menaces les plus graves pour les pays de l'Union européenne. Afin de garantir l'application cohérente de toutes les règles concernant les organismes de quarantaine de l'Union, il convenait d'établir cette liste dans un règlement délégué. Ce dernier doit s'appliquer à partir de la même date que le règlement (UE) 2016/2031, relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, à savoir le 14 décembre 2019.

Sur cette liste figurent *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais, le longicorne asiatique, la bactérie du verdissement des agrumes et la maladie des taches noires des agrumes. Les organismes de quarantaine prioritaires sont ceux dont la présence n'a pas été constatée sur le territoire communautaire, ou sur une partie limitée de celui-ci ou des présences rares, ponctuelles, isolées et peu fréquentes. Leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'Union.

Études d'impact

Ces organismes ont été classés sur la base des études d'impact réalisées par l'Efsa et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. La nouvelle méthodologie montre, par exemple, qu'en cas de propagation à l'ensemble de l'Union européenne, *Xylella fastidiosa* pourrait entraîner des pertes de production annuelles de 5,5 milliards d'euros, touchant 70 % de la valeur de production d'oliviers âgés (plus de 30 ans) et 35 % pour les jeunes arbres.

Outre leur incidence directe sur la production, les organismes nuisibles ont des effets indirects importants sur un large éventail de secteurs économiques en amont et en aval. Par exemple, une



éventuelle propagation du longicorne asiatique dans l'ensemble de l'Union européenne pourrait entraîner la perte directe de plus de 5 % du bois sur pied de plusieurs essences forestières, telles que l'aulne, le frêne, le hêtre, le bouleau, le saule, l'érable ou le platane. La valeur de ces arbres est évaluée à 24 milliards d'euros et l'impact économique sur le secteur forestier en amont pourrait s'élever à 50 milliards d'euros.

Lien article :

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/sante-des-vegetaux-vingt-organismes-nuisibles-prioritaires-en-europe-1,10,951783547.html>

